

EXEMPLES DE RÉUSSITE ÇA FONCTIONNE !



Réunions de sensibilisation auprès des propriétaires de parcelles incultes :

► **CARQUEIRANNE** : actions de relance agricole au Canebas (novembre 2018)

✚ **Résultats** : 26 propriétaires participants dont 12 intéressés pour une remise en culture de leur foncier, soit un total de 37 parcelles et de 9,7 ha.

✚ **Acteurs** : filières agricoles, Collectivités, Chambre d'Agriculture du Var.

► **ST-MAXIMIN, POURRIÈRES, POURCIEUX, BRAS, ROUGIERS** : projets de création de Zones Agricoles Protégées (2017/2018)

✚ **Résultats** : 185 propriétaires sensibilisés 26 ha de friches vendus ; 12 ha de friches loués

✚ **Acteurs** : Collectivités, Safer, Chambre d'Agriculture du Var.

Animation foncière sur des terres en friche :

► **Pérenniser et développer le
potentiel de production de
la filière Figue de Solliès.**

Des actions d'animation foncière ont été réalisées sur 50 ha de terres incultes entre 2015 et 2017.

✚ **Résultats** : 35 hectares de nouvelles plantations et 4 installations.

✚ **Acteurs** : filières agricoles, Safer, Collectivités, Chambre d'Agriculture du Var.



Mise en Valeur des Terres Incultes

► **GONFARON** : procédure individuelle menée par un jeune viticulteur coopérateur sur 4 ha appartenant à 3 propriétaires.

✚ **Résultats** : signature d'un bail rural sur 6 700m² classés en AOC Côtes de Provence et négociation engagée sur 2,5 hectares de foncier en Vins de Pays.

✚ **Acteurs** : agriculteurs.

► **CAVE COOPÉRATIVE DU CANET D'AUDE (11)** : procédure, portée par 10 adhérents et agriculteurs sur 30 ha de terres incultes, soutenue par la cave coopérative et les communes concernées.

✚ **Résultats** : 6 ans après, 20 ha en cours de plantation.

✚ **Acteurs** : agriculteurs, cave coopérative, communes.

CONTACTS



CHAMBRE D'AGRICULTURE DU VAR

Urbanisme, Foncier, Accompagnement de projets

Mounia AKHAZANE
04 94 50 54 86 • agriculture@var.chambagri.fr



DDTM DU VAR

Mise en Valeur des Terres Incultes

Service Agriculture et Forêt
04 94 46 81 60 • 04 94 46 83 83
ddtm-saef@var.gouv.fr



SAFER PACA

Animation foncière, OPENFRICHEMAP

Direction Départementale Var
04 88 78 00 83 • dds83@safer-paca.com



DÉPARTEMENT DU VAR

Aménagement Foncier Agricole et Forestier,
Mise en Valeur des Terres Incultes

Loriane PAYANT
04 83 95 81 10 • lpayant@var.fr

PLAN DE CONQUÊTE ET RECONQUÊTE AGRICOLES

PLAN
"ANTI-FRICHE"
MOBILISEZ DES
OUTILS EFFICACES

POURQUOI LUTTER CONTRE LES FRICHES AGRICOLES ?

Composante fragile du territoire varois, l'espace agricole est soumis à de fortes pressions d'urbanisation, conduisant à une **rétention foncière souvent spéculative**, à l'**abandon des terres et à leur inculture**, alors même que les **filières manquent d'espace** pour leur développement.

Agriculteurs, élus de collectivités et organismes agricoles, vous avez les moyens d'agir pour redynamiser cet espace et redonner de la valeur à des terres à potentiel.

3 principaux enjeux

- **Économique** : favoriser l'installation d'agriculteurs, le confortement des exploitations et le développement de l'économie agricole
- **Paysager** : maintenir des paysages de qualité
- **Environnemental** : lutter contre les risques naturels, prévenir les risques sanitaires et favoriser la biodiversité en évitant notamment la fermeture des milieux

2 préalables à actionner

- **Sécuriser le foncier agricole et inciter à la remise en culture**
Conditions de réussite : s'impliquer dans l'élaboration des documents d'urbanisme (réunion publique, association de la profession agricole ...) et mobiliser des outils plus sécurisants pour le foncier agricole tels que la Zone Agricole Protégée
- **Recenser le foncier inculte depuis plus de 3 ans*** pour avoir une vision exhaustive du foncier mobilisable et des secteurs d'intervention prioritaire. À titre d'exemple, l'outil OPENFRICHEMAP, développé par la Safer, est une application mobile gratuite qui permet à chacun de participer au recensement des friches (localisation, typologie...).

** Délai réglementaire identifié dans le Code Rural pour déclarer un espace en friche et déclencher le dispositif Mise en Valeur des Terres Incultes.*



Une friche est un espace agricole à l'abandon depuis plus de 3 ans.

VOUS ÊTES AGRICULTEUR

Vous souhaitez développer votre exploitation ou la créer ?

Les outils à mobiliser sont

✚ Échanges et cessions amiables

Procédure amiable qui permet aux propriétaires d'immeubles ruraux* d'échanger des terres de manière volontaire. Objectif : améliorer les conditions d'exploitation grâce à une réorganisation parcellaire, sans périmètre défini.

✚ Association Foncière Agricole (AFA)

Outil gagnant-gagnant permettant :
- aux propriétaires de voir leurs terres entretenues tout en percevant les loyers de la mise à disposition
- à un ou des exploitant(s) d'accéder plus facilement au foncier par le biais d'un seul interlocuteur (AFA) pour une multitude de parcelles.

✚ Mise en Valeur des Terres Incultes

Procédure réglementaire qui permet à toute personne physique ou morale, si la procédure amiable n'a pas fonctionné, de demander au Préfet l'autorisation d'exploiter une parcelle inculte depuis plus de 3 ans (si non mise en valeur après mise en demeure).

✚ Mise sous surveillance SAFER

À votre demande, la SAFER active un dispositif d'alerte sur des parcelles identifiées. Vous êtes alors avertis de tout projet de vente en vue d'une éventuelle acquisition amiable ou préemption.

** terrains nus ou bâtiments ou parties de bâtiments situés en zone rurale.*

VOUS ÊTES UNE OPA*

Vous souhaitez soutenir les agriculteurs et favoriser l'installation des porteurs de projet ?

Les outils à mobiliser sont

✚ Réunions auprès des propriétaires de parcelles incultes

Objectif : sensibiliser les propriétaires à la remise en culture et les informer que des agriculteurs, en recherche de foncier, sont potentiellement intéressés par leurs terres.

✚ Accompagnement des exploitants portant une procédure de Mise en Valeur des Terres Incultes

Montage du dossier, soutien du pétitionnaire auprès du Préfet et du Département, appui technique...

** Organisation Professionnelle Agricole*

VOUS ÊTES ÉLU DE COLLECTIVITÉ

Vous voulez agir de façon offensive sur le foncier en friche et soutenir l'économie agricole de votre territoire ?

Vous pouvez agir de façon amiable

✚ Organiser des réunions de sensibilisation auprès des propriétaires de foncier inculte

Objectif : inciter les propriétaires à remettre en valeur leur foncier abandonné et les mettre en relation avec des porteurs de projets.

✚ Réaliser l'inventaire des Biens Vacants et Sans Maître

Objectif : récupérer des terres en déshérence afin de les louer ou de mettre en place des échanges fonciers amiables.

✚ Mettre en place un aménagement foncier amiable

Objectif : réaliser des échanges de terres de manière volontaire, dans un périmètre défini, en vue de restructurer le parcellaire et de remettre en valeur des parcelles incultes.

✚ Créer une ferme relais ou une ferme communale

Objectif : remobiliser du foncier public et dynamiser l'installation sur votre territoire.

Vous pouvez aussi intervenir de manière réglementaire

✚ Mobiliser l'outil Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnemental

Cet outil permet de restructurer le foncier agricole et instituer une nouvelle distribution des parcelles non bâties, morcelées et dispersées. Objectifs : constituer des propriétés rurales d'un seul tenant et améliorer les conditions d'exploitation agricole. Cette procédure s'impose à l'ensemble des propriétaires du périmètre validé.

✚ Déclencher la Mise en Valeur des Terres Incultes

Objectif : sur un périmètre défini, remettre en valeur des terres abandonnées depuis plus de 3 ans par le titulaire de leur droit d'exploitation ou par un tiers.

